

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 6 JUILLET 2023**

Date de convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	26

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjointes – M. CHASTAING, M. ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. GANDRILLON pouvoir à Mme LECLERC, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. ROCHER pouvoir à Mme YOT, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à Mme MOLLIERE, M. ALLET pouvoir à M. SEFRIN.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MONET, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-MALBEC

N° DEL-2023-061

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES (ARCC – VOIRIE) CONSTITUANT UNE AIDE AUX TRAVAUX QUALITATIFS ET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC (RD 928) ENTRE LA VILLA JEAN DE LA BRUYERE ET LA RUE ALEXANDRE RIBOT

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Travaux – Développement durable – Cadre de vie – Urbanisme en date du 20 juin 2023 ;

CONSIDERANT que le Département du Val d'Oise et la commune de Saint-Prix ont entrepris conjointement les travaux de requalification de l'avenue du Général Leclerc entre la Villa Jean de la Bruyère et la rue Alexandre Ribot à Saint-prix,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 30% du coût global H.T. des travaux dits « qualitatifs » de cette requalification concernant exclusivement les travaux de viabilisation des trottoirs, accotements et places de stationnements,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE ;

Le Conseil de Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de requalification de l'avenue du Général Leclerc (RD 928) entre la Villa Jean de la Bruyère et la rue Alexandre Ribot,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 30% du coût global H.T. des travaux dits « qualitatifs » de cette requalification concernant exclusivement les travaux de viabilisation des trottoirs, accotements et places de stationnements,

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Maire VILLECOURT – Maire